

Association

Bordeaux – Bristol



Pôle Echanges Scolaires

echanges@bordeaux-bristol.fr

Echanges linguistiques – Cours d'anglais – Séjours culturels

Tél : 05.56.92.26.21 - Site : www.bordeaux-bristol.fr

13 Quai de la Monnaie
33800 Bordeaux

Engagement pour l'élève (Nom – Prénom)

1. **Nous** (parents ou tuteurs) comprenons que le fait que nous déposions ce dossier ne saurait être considéré comme l'assurance que la candidature de notre enfant aboutira à un appariement. D'autre part, l'Association se réserve le droit de refuser l'inscription d'élèves qui ne présenteraient pas les garanties suffisantes de conduite et de moralité.
2. Nous confirmons que les frais de traitement de dossier, **35€** (versés avec l'acompte de **365€**) lors de l'inscription, restent acquis à l'Association même en cas d'annulation du séjour pour une cause quelconque. Nous réglerons le complément du coût du séjour – **550€**- dès que nous aurons une réponse positive pour l'appariement. Possibilité de régler ce versement en 2 fois : merci de nous contacter. **Date butoir** pour le règlement complet : le **28 Février 2027**.
3. En cas de modification des dates de départ OU d'arrivée de notre fait, nous serons redevables des frais supplémentaires engendrés. En cas de force majeure dûment justifiée (décès, accident ou maladie grave), nous contacterons l'association.
4. Si une fois apparié, notre enfant se désiste, la totalité des sommes versées restera acquise à l'Association. Je comprends qu'aucun remboursement ne peut être consenti puisque la mise en contact avec un correspondant est effective et définitive.
5. Nous comprenons que le coût actuel de l'échange est optimal et que l'Association Bordeaux-Bristol se réserve la possibilité de l'ajuster en fonction des prix difficilement prévisibles actuellement.
6. Par réciprocité, nous nous engageons à recevoir le (la) jeune Anglais(e) pendant la période correspondant à la formule choisie – **du 23 Juillet au 05 Août 2027** - et, en cas de non-respect de cet engagement, à régler à l'Association la pension de celui-ci (ou celle-ci) dans une famille d'accueil.

RAPPEL : la présence de notre enfant est **obligatoire** pendant la totalité du séjour de son (sa) correspondant(e).

7. Au cas où les conditions d'accueil de notre enfant seraient considérées par l'Association comme inacceptables au regard de ce que laissait entendre le dossier, une famille de remplacement serait recherchée et, si nous refusions cette solution et demandions le rapatriement de notre enfant, le coût du voyage retour serait à notre charge sans que nous puissions exiger un remboursement quelconque des sommes versées préalablement à l'Association.

8. Si les responsables de l'échange, jugeant inacceptable le comportement de notre enfant au cours de son séjour en Angleterre, décidaient de le renvoyer en France, le coût du voyage serait à notre charge.
9. Pendant son séjour en Angleterre notre enfant étant confié à l'Association, nous mandatons les représentants de celle-ci pour agir en notre nom en cas de nécessité. En cas d'urgence et, notamment si une intervention chirurgicale était nécessaire, nous autorisons expressément l'Association à prendre à notre place toutes les décisions utiles.
10. Si nous ne pouvons venir chercher notre enfant à l'aéroport à son retour, nous nous ferons remplacer par une personne dont nous fournirons le nom et l'adresse préalablement, et qui devra justifier de son identité. En cas d'absence des parents ou de leur représentant à l'arrivée, la responsabilité de l'Association n'est plus engagée.
11. Nous déclarons sur l'honneur qu'aucun membre de la famille ne justifie d'une inscription au casier judiciaire.
12. Nous sommes prêts à recevoir la visite d'un professeur accompagnateur pendant le séjour du/de la jeune Anglais(e).
13. Nous confirmons que pendant le séjour du/de la correspondant(e) tout espace fermé, y compris la voiture, sera un espace non-fumeur.
14. Nous ne pouvons tenir l'Association Bordeaux-Bristol responsable des activités proposées à notre enfant pendant son séjour en Angleterre.
15. Nous informerons l'Association et les parents anglais de tout séjour en dehors du domicile habituel.
16. Outre les exclusions prévues aux articles 19 et 28 des conditions générales du contrat Raqvam Associations & Collectivités de la MAIF, la garantie ne peut s'exercer pour :
- tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué intentionnellement par le participant
 - la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ;
 - la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat.
 - les annulations liées à une épidémie ou une pandémie ou a toutes mesures prises par les autorités publiques du fait de cette épidémie ou de cette pandémie.
17. Gestion des données personnelles
Les informations personnelles recueillies par l'Association servent à sa gestion interne (établissement de la liste des membres, encaissement des chèques, envoi à ses membres des convocations et informations nécessaires à son fonctionnement et à ses activités – AG, réunions et manifestations diverses). Ces données sont gérées par les membres dirigeants de l'association. Elles ne sont pas partagées publiquement et sont conservées sur un serveur sécurisé. Conformément au règlement européen du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès à ces informations qui vous concernent. Vous disposez aussi d'un droit de rectification et d'effacement de ces informations. Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante en précisant l'objet de votre demande : contact@bordeaux-bristol.fr
18. Droit à l'image : Nous autorisons l'Association à utiliser des photos de notre enfant pour la promotion exclusive des échanges. (Entourer la bonne réponse) **OUI - NON**
19. Nous autorisons l'Association à donner notre nom, code postal, numéro de téléphone aux autres participants à l'échange qui reçoivent en France en même temps que notre enfant. **OUI - NON**

Nous soussignés parents (ou représentants légaux) de l'enfant, **déclarons avoir pris connaissance des conditions énumérées ci-dessus relatives au séjour à Bristol de notre fils/fille et les accepter intégralement.**

Date et signature de chacun des parents **précédées de la mention "Lu et approuvé"**

A le

Le père

La mère

Le représentant légal